

PORT de Boulon

Conformément à l'ordre de M. le
Préfet maritime,

Il est ordonné à Monsieur
Leralo (François-Paul) Lieutenant de Vaisseau
de remettre le commandement de la 163^e
compagnie permanente à M. Rozier
Ensigne de Vaisseau, de débarquer de la
frégate la Minerve et de continuer ses
services à terre.

Le présent sera enregistré au bureau
des Revers.

Boulon, le 9 Décembre 1841.

Le Capitaine de Vaisseau,
Major Général de la Marine p. int.



Wittner

Enregistré au rôle du bureau
N° 14. Le Comité d'Administration,
Forgeot

Envoyé aux Revers
par les Officiers sans troupe.
Jacquemin

Claudin
Lurmann

Grenier